



ONTARIO COLLEGE OF TRADES

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

Norme d'apprentissage
Programme de formation
en établissement

Intervenante/intervenant
en services
de soutien à l'intégration

Code de métier : 620D

Date d'impression : Septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Résumé du programme - sujets obligatoires	4
S1751 Déficiences intellectuelles	5
S1751.1 Étiologie et caractéristiques	6
S1751.2 Historique du domaine des déficiences intellectuelles.....	7
S1751.3 Marginalisation et prestation du soutien	8
S1752 Philosophie du soutien	9
S1752.1 Valeurs, attitudes et besoins.....	10
S1752.2 Déséquilibre des pouvoirs	11
S1752.3 Philosophie personnelle de l'autonomie sociale	12
S1753 Services sociaux	13
S1753.1 Services sociaux et lois touchant le lieu de travail	14
S1753.2 Accès aux services sociaux.....	15
S1753.3 Structure organisationnelle	16
S1754 Planification centrée sur la personne	17
S1754.1 Éléments de la planification centrée sur la personne	18
S1754.2 Outils de la planification centrée sur la personne	19
S1754.3 Approche de l'équipe interprofessionnelle	20
S1754.4 Approche holistique	21
S1754.5 Mise en œuvre du plan centré sur la personne	22
S1755 Stratégies d'intervention	23
S1755.1 Éthique	24
S1755.2 Théorie de l'apprentissage comportemental.....	25
S1755.3 Techniques d'intervention d'urgence	26
S1755.4 Observation et documentation.....	27
S1755.5 Évaluation comportementale fonctionnelle	28
S1755.6 Plans de soutien comportemental	29

S1756	Stratégies d'enseignement	30
	S1756.1 Stratégies de communication	31
	S1756.2 Besoins et styles d'apprentissage	32
	S1756.3 Compétences en enseignement	33
S1757	Réactions en cas de mauvais traitements	34
	S1757.1 Formes de mauvais traitements	35
	S1757.2 Stratégies de prévention des mauvais traitements	36
	S1757.3 Exigences relatives à la déclaration des mauvais traitements	37
	S1757.4 Plans de soutien	38
S1758	Santé et bien-être	39
	S1758.1 Lois, règlements et politiques sur la santé, la sécurité et le bien-être en milieu de travail	40
	S1758.2 Systèmes et maladies de l'organisme	41
	S1758.3 Prestation de soins de santé	42
	S1758.4 Amélioration de la santé et du bien-être	43
	S1758.5 Deuil et perte non liée à un deuil	44
S1759	Pharmacologie	45
	S1759.1 Administration des médicaments	46
	S1759.2 Auto-administration des médicaments	47
S1760	Diagnostiques mixtes	48
	S1760.1 Troubles de santé mentale	49
	S1760.2 Prévalence et prédisposition	50
	S1760.3 Stratégies de soutien	51
S1761	Intégration sociale	52
	S1761.1 Justice sociale et changement social	53
	S1761.2 Stratégies visant à accroître la capacité communautaire	54
	S1761.3 Relations	55

S1762	Professionalisme	56
	S1762.1 Valeurs professionnelles et éthiques	57
	S1762.2 Habiletés en communications interpersonnelles	58
	S1762.3 Perfectionnement professionnel continu	59
	S1762.4 Autogestion professionnelle	60
	Résumé du matériel recommandé	61
	Glossaire	62

Introduction

Programme

Les intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration offrent un soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin que celles-ci puissent participer pleinement à leur collectivité. Les intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration possèdent les connaissances spécialisées et les compétences nécessaires pour travailler avec des personnes ayant une déficience intellectuelle pendant toute la durée de leur vie.

La capacité de collaborer et d'établir des relations avec les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles et de travailler avec des collègues et des membres d'équipes interprofessionnelles afin de favoriser un réseau intégré de soutien pour les personnes est une qualité inhérente au rôle d'une intervenante ou d'un intervenant en services de soutien à l'intégration.

Les apprenties intervenantes et apprentis intervenants en services de soutien à l'intégration travaillent dans une variété de domaines, dont l'éducation, le logement, le soutien à l'emploi, l'autonomie sociale et les loisirs.

Les apprenties et apprentis sont formés pour fournir des soutiens et des services centrés sur les personnes ayant une déficience intellectuelle d'une façon qui respecte et favorise l'autonomie et l'autodétermination. De plus, les apprenties et apprentis sont prêts à promouvoir le développement de collectivités inclusives. Ils ont reçu une formation leur permettant de maintenir la santé et la sécurité des personnes dont ils s'occupent, de fournir des soins de santé, d'effectuer des interventions en soins de santé et d'administrer des médicaments dans le cadre de leur champ de pratique. Ils peuvent enseigner des habiletés en utilisant des stratégies adaptées aux styles d'apprentissage individuels et communiquer efficacement en utilisant diverses méthodes.

Dans la pratique, les apprenties et apprentis font preuve de qualités comme la résolution créative de problèmes, la résilience et le sens de l'initiative, conformément aux compétences de base énoncées dans la Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Après avoir réussi le programme d'études en établissement d'enseignement, les apprenties et apprentis sont prêts à agir de manière professionnelle, éthique, compétente et responsable. Ils travaillent dans le respect des droits de la personne, des normes de pratique des intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration, des exigences juridiques et éthiques et des politiques et des pratiques du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ils ont la responsabilité juridique de maintenir une tolérance zéro à l'égard de toute forme de mauvais traitements.

Normes du programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration

Les normes d'apprentissage en établissement des intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration énoncent les résultats que l'apprenante ou l'apprenant est attendu d'atteindre hors du milieu de travail, dans le cadre de ses études.

Les normes d'apprentissage en établissement des intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration reflètent les philosophies actuelles des soutiens et des pratiques du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les compétences de base de la stratégie des ressources humaines du ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) ^[1], les mesures d'assurance de la qualité du MSSC ^[2], les normes de pratique des intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration ^[3], les exigences du ministère de l'Éducation ainsi que les autres lois et politiques pertinentes.

Les sujets obligatoires et les résultats d'apprentissage généraux reflètent les pratiques actuelles qui ont été mises au point en collaboration avec les principaux intervenants du secteur ontarien des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le processus a donné lieu à une vaste consultation à laquelle ont participé des personnes ayant une déficience intellectuelle, leurs familles, des diplômés du programme Services de soutien à l'intégration, des représentants du ministère des Services sociaux et communautaires et des organismes offrant des services de soutien, l'Ordre des métiers de l'Ontario, les collèges d'arts appliqués et de technologie et les collèges privés d'enseignement professionnel offrant le diplôme et le programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration.

Le programme d'études compte 12 sujets obligatoires et met l'accent sur les connaissances théoriques et leur application qui sont nécessaires afin d'appuyer les objectifs de rendement du calendrier de formation en apprentissage.

On s'attend à ce que l'employeur/parrain accroisse les connaissances et les compétences de l'apprentie, de l'apprenti ou de la ou du stagiaire par le biais d'une formation pratique en milieu de travail. On évalue régulièrement les connaissances et les compétences de l'apprentie, de l'apprenti ou de la ou du stagiaire au cours de la formation afin de s'assurer que tous atteignent les résultats d'apprentissage indiqués dans les normes du programme.

¹ <http://www.ontariodevelopmentalservices.ca>

² <http://www.MCSS.gov.on.ca>

³ http://www.oadd.org/docs/DSW_Standards_of_Practice_June_2011.doc

Après avoir réussi tous les sujets obligatoires, les apprenties et apprentis auront atteint les éléments des normes d'apprentissage en établissement des intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration.

Études supplémentaires

Les diplômés du programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration sont conscients que le perfectionnement professionnel continu est essentiel afin de veiller à ce qu'ils continuent de fournir un soutien de qualité aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Il existe des possibilités pour les diplômés de poursuivre leurs études et leur perfectionnement professionnel. Les diplômés du programme d'apprentissage Services de soutien à l'intégration peuvent accumuler des crédits supplémentaires afin d'obtenir le diplôme d'intervenante ou d'intervenant en services de soutien à l'intégration.

Veillez noter que le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a préparé les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme. À partir du 8 avril 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) sera responsable du développement et de l'entretien de ces normes. L'Ordre reportera les normes actuelles sans modifications.

Puisque les normes de formation d'apprentissage et les normes de programme ont été préparées en vertu de la *Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métiers* (LQPAGM) ou la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* (LARP), il se peut que les définitions qui apparaissent dans ces normes ne soient plus précises et ne reflètent pas la nouvelle *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (LOMOA). Ces définitions seront mises à jour prochainement par l'Ordre des métiers.

Pour vous renseigner sur l'Ordre, consultez le site de l'Ordre des métiers (<http://www.ordredesmetiers.ca/>). Pour obtenir plus d'information sur LOMOA et les règlements, visitez : <http://www.ordredesmetiers.ca/qui-sommes-nous/loi-et-reglements>

Résumé des sujets obligatoires du programme

Numéro	Sujets obligatoires	Heures totales	Heures de théorie	Heures de pratique
S1751	Déficiences intellectuelles	90	90	0
S1752	Philosophie du soutien	30	25	5
S1753	Services sociaux	30	30	0
S1754	Planification centrée sur la personne	45	30	15
S1755	Stratégies d'intervention	60	30	30
S1756	Stratégies d'enseignement	60	30	30
S1757	Réactions en cas de mauvais traitements	30	25	5
S1758	Santé et bien-être	180	140	40
S1759	Pharmacologie	45	40	5
S1760	Diagnostics mixtes	45	30	15
S1761	Intégration sociale	45	40	5
S1762	Professionalisme	120	60	60
	Total	780	570	210

Numéro : **S1751**

Sujet obligatoire : **DÉFICIENCES INTELLECTUELLES**

Durée : 90 heures au total Théorie : 90 heures Pratique : 0 heure

Préalables : Aucun

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire de quelles façons les syndromes et les causes des déficiences intellectuelles, l'évolution du domaine des déficiences intellectuelles et la marginalisation influent sur la prestation du soutien.

Contenu : S1751.1 Étiologie et caractéristiques
S1751.2 Historique du domaine des déficiences intellectuelles
S1751.3 Marginalisation et prestation d'un soutien

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
80 %	0 %	20 %

S1751.1 Étiologie et caractéristiques

Durée : 45 heures au total Théorie : 45 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire l'étiologie et les caractéristiques de diverses déficiences intellectuelles, les syndromes et leurs retombées sur le soutien.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 51.1.1 Définir les déficiences intellectuelles et la terminologie concernant les syndromes et les causes des déficiences intellectuelles.
- 51.1.2 Identifier la terminologie traditionnelle utilisée pour décrire les déficiences intellectuelles.
- 51.1.3 Définir la terminologie utilisée à l'heure actuelle pour décrire les déficiences intellectuelles.
- 51.1.4 Définir l'évaluation et la classification.
- 51.1.5 Décrire les causes des déficiences intellectuelles, notamment les facteurs génétiques, environnementaux, prénataux, périnataux et postnataux.
- 51.1.6 Décrire les syndromes et handicaps courants, comme la paralysie cérébrale, le spinabifida, l'épilepsie, le diagnostic mixte, le syndrome de Down et les troubles du spectre d'autisme.
- 51.1.7 Décrire les retombées sur le soutien découlant des syndromes courants liés aux déficiences intellectuelles.

S1751.2 Historique du domaine des déficiences intellectuelles

Durée : 20 heures au total Théorie : 20 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'indiquer de quelle façon l'historique du domaine des déficiences intellectuelles en Ontario influe sur la prestation actuelle des services.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

51.2.1 Définir les aspects suivants :

- la valorisation du rôle social;
- la normalisation;
- le modèle médical;
- l'institutionnalisation;
- le modèle communautaire;
- le modèle développemental;
- le modèle de l'autonomie sociale.

51.2.2 Décrire l'évolution de la prestation des services dans le domaine des déficiences intellectuelles.

51.2.3 Reconnaître les retombées de l'évolution sur la prestation actuelle des services.

S1751.3 Marginalisation et prestation du soutien

Durée : 25 heures au total Théorie : 25 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire de quelle façon la marginalisation influe sur la prestation du soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

51.3.1 Définir le terme marginalisation.

51.3.2 Décrire les facteurs qui conduisent à la marginalisation.

Accès limité aux aspects suivants :

- le revenu;
- l'emploi;
- le logement;
- la socialisation;
- les mesures législatives;
- la politique;
- l'éducation.

51.3.3 Reconnaître les effets de la marginalisation sur la prestation du soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle en tenant compte des aspects suivants :

- les ressources limitées;
- la qualité de vie;
- les obstacles;
- la stigmatisation;
- les stéréotypes;
- l'étiquetage;
- l'accès limité au soutien;
- la discrimination.

51.3.4 Décrire des stratégies visant à atténuer les effets de la marginalisation :

- prioriser les besoins, les objectifs et les ressources.

Numéro : **S1752**

Sujet obligatoire : **PHILOSOPHIE DU SOUTIEN**

Durée : 30 heures au total Théorie : 25 heures Pratique : 0 heure

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'expliquer de quelle façon la philosophie du soutien influe sur la prestation du soutien.

Contenu : S1752.1 Valeurs, attitudes et besoins
S1752.2 Déséquilibre des pouvoirs
S1752.3 Philosophie personnelle de l'autonomie sociale

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
70 %	10 %	20 %

S1752.1 Valeurs, attitudes et besoins

Durée : 16 heures au total Théorie : 14 heures Pratique : 2 heures

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de déterminer les valeurs, les attitudes et les besoins personnels et professionnels qui influent sur la prestation du soutien.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 52.1.1 Expliquer les normes de pratiques et les compétences de base et essentielles.
- 52.1.2 Décrire les stéréotypes et les attitudes à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 52.1.3 Décrire les valeurs et les croyances concernant la diversité, incluant la foi, la culture, la langue, le handicap et l'ethnicité.
- 52.1.4 Identifier ses propres valeurs et sa philosophie personnelle à l'égard du soutien.
- 52.1.5 Démontrer de l'empathie et de la compassion.
- 52.1.6 Mener une autoévaluation.
- 52.1.7 Décrire la façon dont ses valeurs, ses attitudes et ses besoins personnels influent sur le processus de prestation du soutien.

S1752.2 Déséquilibre des pouvoirs

Durée : 7 heures au total Théorie : 5 heures Pratique : 2 heures

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire le déséquilibre des pouvoirs entre les intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration et les personnes ayant une déficience intellectuelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 52.2.1 Déterminer les types de pouvoirs.
- 52.2.2 Déterminer les sources du pouvoir et le déséquilibre des pouvoirs.
- 52.2.3 Déterminer les effets du déséquilibre des pouvoirs sur les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 52.2.4 Décrire les stratégies visant à faire contrepoids au déséquilibre des pouvoirs entre l'intervenante ou l'intervenant en services de soutien à l'intégration et les personnes ayant une déficience intellectuelle.

S1752.3 Philosophie personnelle de l'autonomie sociale

Durée : 7 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 1 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'expliquer les effets de la philosophie du soutien sur l'autonomie sociale, l'autodétermination, l'inclusion et la prise de décision.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 52.3.1 Décrire la philosophie de l'inclusion.
- 52.3.2 Définir l'autodétermination.
- 52.3.3 Identifier les éléments d'une prise de décision éclairée.
- 52.3.4 Définir les formes de l'autonomie sociale.
- 52.3.5 Expliquer sa propre philosophie du soutien et ses effets sur l'autonomie sociale et l'autodétermination des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Numéro : **S1753**

Sujet obligatoire : **SERVICES SOCIAUX**

Durée : 30 heures au total Théorie : 30 heures Pratique : 0 heure

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire comment accéder aux services appropriés à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario.

Contenu : S1753.1 Services sociaux et lois touchant le lieu de travail
S1753.2 Accès aux services sociaux
S1753.3 Structure organisationnelle

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
80 %	0 %	20 %

S1753.1 Services sociaux et lois touchant le lieu de travail

Durée : 10 heures au total Théorie : 10 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation : 6178.1

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les lois pertinentes touchant les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les services sociaux et le lieu de travail.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 53.1.1 Décrire les lois fédérales pertinentes.
- 53.1.2 Décrire les lois provinciales pertinentes.
- 53.1.3 Décrire les règlements municipaux pertinents.

S1753.2 Accès aux services sociaux

Durée : 10 heures au total Théorie : 10 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'expliquer comment accéder aux services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 53.2.1 Identifier les services actuels destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 53.2.2 Comparer le modèle ontarien de services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle avec les modèles utilisés par d'autres administrations et en faire ressortir les différences.
- 3.2.3.1 Décrire comment accéder aux services sociaux en Ontario.

S1753.3 Structure organisationnelle

Durée : 10 heures au total Théorie : 10 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de comparer les structures organisationnelles de différents organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des services sociaux.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

53.3.1 Décrire les éléments d'une structure organisationnelle, notamment :

- l'énoncé de mission;
- la vision;
- les valeurs;
- les buts et les objectifs;
- la gouvernance;
- les procédures et les politiques du lieu de travail;
- les sources de financement.

53.3.2 Comparer la philosophie des services de différents organismes.

Numéro : **S1754**

Sujet obligatoire : **PLANIFICATION CENTRÉE SUR LA PERSONNE**

Durée : 45 heures au total Théorie : 30 heures Pratique : 15 heures

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les processus de la planification centrée sur la personne.

Contenu : S1754.1 Éléments de la planification centrée sur la personne
S1754.2 Outils de la planification centrée sur la personne
S1754.3 Approche de l'équipe interprofessionnelle
S1754.4 Approche holistique
S1754.5 Mise en œuvre du plan centré sur la personne

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
60 %	20 %	20 %

3S1754.1 Éléments de la planification centrée sur la personne

Durée : 6 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation : 6176.1, 6176.2

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les éléments de la planification centrée sur la personne et en quoi ils sont différents des autres modèles de planification.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 54.1.1 Identifier les éléments de la planification centrée sur la personne.
- 54.1.2 Identifier les éléments des autres modèles de planification.
- 54.1.3 Comparer la planification centrée sur la personne aux autres modèles de planification.

S1754.2 Outils de la planification centrée sur la personne

Durée : 13 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 7 heures

Renvoi aux normes de formation : 6176.0

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'évaluer les outils de la planification centrée sur la personne et liés à un cadre de valeurs.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 54.2.1 Identifier les outils actuels de la planification centrée sur la personne.
- 54.2.2 Utiliser une variété de modèles et d'outils pour élaborer un plan centré sur la personne.
- 54.2.3 Définir les caractéristiques d'un cadre de valeurs.
- 54.2.4 Utiliser un cadre de valeurs afin d'évaluer les outils actuels de la planification centrée sur la personne.

S1754.3 Approche de l'équipe interprofessionnelle

Durée : 6 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire l'approche de l'équipe interprofessionnelle par rapport à la planification centrée sur la personne.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 54.3.1 Décrire la structure d'une équipe interprofessionnelle.
- 54.3.2 Expliquer l'approche de l'équipe interprofessionnelle par rapport à la planification centrée sur la personne.
- 54.3.3 Décrire le processus de collaboration au sein des équipes interprofessionnelles.
- 54.3.4 Décrire les avantages de la collaboration au sein des équipes interprofessionnelles concernant tous les aspects de la prestation des services.

S1754.4 Approche holistique

Durée : 10 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 4 heures

Renvoi aux normes de formation : 6176.1, 6176.2

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'appliquer une approche holistique dans le cadre de l'élaboration d'un plan centré sur la personne.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 54.4.1 Définir ce qu'est une approche holistique.
- 54.4.2 Recueillir des renseignements au sujet des objectifs sociaux, professionnels, culturels, intellectuels, affectifs, spirituels et physiques afin d'élaborer des soutiens centrés sur la personne.
- 54.4.3 Reconnaître l'autodétermination comme un objectif prioritaire du processus de planification, en tenant compte des droits et des responsabilités des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 54.4.4 Reconnaître les possibilités d'autodétermination.
- 54.4.5 Utiliser une approche holistique afin d'élaborer un plan centré sur la personne.

S1754.5 Mise en œuvre du plan centré sur la personne

Durée : 10 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 4 heures

Renvoi aux normes de formation : 6176.3, 6176.4, 6176.5

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire comment mettre en œuvre, documenter, évaluer et réviser le plan centré sur la personne.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

54.5.1 Décrire les processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan centré sur la personne.

54.5.2 Identifier les participants au processus de planification en prenant soin d'inclure les personnes suivantes :

- la personne ayant une déficience intellectuelle;
- des membres de sa famille;
- ses aidants naturels;
- les membres de ses réseaux sociaux;
- ses proches;
- des membres du personnel de soutien;
- d'autres professionnels.

54.5.3 Identifier des ressources et des services communautaires qui sont utilisés dans le cadre du plan centré sur la personne.

54.5.4 Décrire comment documenter le plan centré sur la personne.

54.5.5 Décrire comment évaluer et réviser le plan centré sur la personne.

Numéro : **S1755**

Sujet obligatoire : **STRATÉGIES D'INTERVENTION**

Durée : 60 heures au total Théorie : 30 heures Pratique : 30 heures

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de démontrer ses connaissances en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans de soutien comportemental.

Contenu : S1755.1 Éthique
S1755.2 Théorie de l'apprentissage comportemental
S1755.3 Techniques d'intervention d'urgence
S1755.4 Observation et documentation
S1755.5 Évaluation comportementale fonctionnelle
S1755.6 Plans de soutien comportemental

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
40 %	40 %	20 %

S1755.1 Éthique

Durée : 4 heures au total Théorie : 4 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les principaux aspects de l'utilisation éthique des techniques du comportement.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 55.1.1 Énumérer les éléments du code d'éthique concernant les approches en matière de comportement.
- 55.1.2 Utiliser le code d'éthique lié à la planification comportementale.
- 55.1.3 Respecter les lois pertinentes.

S1755.2 Théorie de l'apprentissage comportemental

Durée : 4 heures au total Théorie : 4 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de démontrer sa compréhension de la théorie de l'apprentissage comportemental.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 55.2.1 Décrire les éléments de la théorie de l'apprentissage comportemental.
- 55.2.2 Énumérer les règles comportementales.
- 55.2.3 Décrire comment la théorie de l'apprentissage comportemental pourrait être utilisée.

S1755.3 Techniques d'intervention d'urgence

Durée : 14 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 8 heures

Renvoi aux normes de formation : 6175.0, 6175.1, 6175.2, 6175.3, 6175.4, 6175.5, 6175.6, 6175.7

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de démontrer les techniques reconnues en intervention d'urgence, conformément aux normes de l'industrie, et de documenter les interventions, conformément aux exigences de la loi.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 55.3.1 Définir les techniques reconnues en intervention d'urgence.
- 55.3.2 Décrire le processus de compte rendu.
- 55.3.3 Décrire les techniques d'intervention d'urgence.
- 55.3.4 Démontrer les techniques reconnues en intervention d'urgence.
- 55.3.5 Identifier les exigences documentaires liées à l'utilisation des techniques d'intervention d'urgence.

S1755.4 Observation et documentation

Durée : 10 heures au total Théorie : 3 heures Pratique : 7 heures

Renvoi aux normes de formation : 6176.1

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de démontrer les techniques de collecte d'information et de documentation.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

55.4.1 Décrire les techniques de collecte d'information, notamment :

- l'observation;
- la collecte de l'information auprès de sources secondaires, incluant des entrevues avec d'autres personnes et la lecture de la documentation et de travaux de recherche.

55.4.2 Démontrer les méthodes de documentation et de présentation des données comportementales.

55.4.3 Démontrer comment observer et documenter les stratégies de mise en œuvre.

S1755.5 Évaluation comportementale fonctionnelle

Durée : 16 heures au total Théorie : 7 heures Pratique : 9 heures

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'effectuer des évaluations comportementales fonctionnelles.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 55.5.1 Expliquer ce qu'est une évaluation comportementale fonctionnelle.
- 55.5.2 Énumérer les éléments d'une évaluation comportementale fonctionnelle.
- 55.5.3 Réaliser une évaluation comportementale fonctionnelle.

S1755.6 Plans de soutien comportemental

Durée : 12 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 6 heures

Renvoi aux normes de formation : 6176.1, 6176.2, 6176.3

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de mettre en œuvre des plans de soutien comportemental.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 55.6.1 Expliquer ce qu'est un plan de soutien comportemental.
- 55.6.2 Énumérer les éléments d'un plan de soutien comportemental.
- 55.6.3 Participer à l'élaboration d'un plan de soutien comportemental.
- 55.6.4 Décrire comment le plan de soutien comportemental serait mis en œuvre.
- 55.6.5 Documenter les activités du plan de soutien comportemental.
- 55.6.6 Rédiger des rapports au sujet des plans de soutien comportemental.
- 55.6.7 Réviser les plans de soutien comportemental.
- 55.6.8 Participer à la modification des plans de soutien comportemental.
- 55.6.9 Expliquer le rôle de l'intervenante ou de l'intervenant en services de soutien à l'intégration dans la mise en œuvre des plans de soutien comportemental.
- 55.6.10 Indiquer à quel moment demander de l'aide dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de soutien comportemental.

Numéro : **S1756**

Sujet obligatoire : **STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT**

Durée : 60 heures au total Théorie : 30 heures Pratique : 30 heures

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de démontrer les stratégies d'enseignement favorisant l'apprentissage des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Contenu : S1756.1 Stratégies de communication
S1756.2 Besoins et styles d'apprentissage
S1756.3 Compétences en enseignement

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
40 %	40 %	20 %

S1756.1 Stratégies de communication

Durée : 20 heures au total Théorie : 10 heures Pratique : 10 heures

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'enseigner des habiletés en communication aux personnes ayant une déficience intellectuelle à l'aide d'une variété de stratégies répondant à leurs besoins particuliers.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 56.1.1 Identifier les outils et les techniques de communication adaptés.
- 56.1.2 Utiliser des outils et des techniques de communication adaptés, comme :
 - des appareils électroniques
- 56.1.3 Utiliser des habiletés en communication orale.
- 56.1.4 Utiliser des habiletés en communication écrite.
- 56.1.5 Utiliser des habiletés en communication non verbale.

S1756.2 Besoins et styles d'apprentissage

Durée : 20 heures au total Théorie : 12 heures Pratique : 8 heures

Renvoi aux normes de formation : 6171.1, 6171.2, 6171.3, 6171.4, 6171.5

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de déterminer de quelle façon utiliser les stratégies d'enseignement qui répondent aux besoins particuliers des personnes ayant une déficience intellectuelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 56.2.1 Connaître divers styles d'apprentissage.
- 56.2.2 Connaître les besoins d'apprentissage individuels.
- 56.2.3 Connaître les milieux qui favorisent l'enseignement et l'apprentissage de façon optimale.
- 56.2.4 Identifier des stratégies fondées sur des données probantes en matière d'apprentissage, d'enseignement, d'encadrement et d'évaluation afin de favoriser le développement des compétences et l'autonomie.
- 56.2.5 Expliquer les avantages de la collaboration avec le réseau personnel de la personne, en obtenant les consentements appropriés, au sujet de tous les aspects du plan d'enseignement.
- 56.2.6 Recueillir des renseignements auprès d'une variété de sources aux fins de l'élaboration de plans d'enseignement.
- 56.2.7 Élaborer des stratégies d'enseignement qui tiennent compte des éléments suivants :
 - l'âge;
 - les stades de développement;
 - la culture;
 - les besoins;
 - le milieu;
 - les styles d'apprentissage.

S1756.3 Compétences en enseignement

Durée : 20 heures au total Théorie : 8 heures Pratique : 12 heures

Renvoi aux normes de formation : 6171.1, 6171.2, 6171.3, 6171.4, 6171.5, 6171.6, 6171.7, 6171.8, 6177.4

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de démontrer comment enseigner des habiletés fonctionnelles et sociales, la participation citoyenne et des habiletés en matière d'autonomie sociale aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 56.3.1 Démontrer comment enseigner des habiletés fonctionnelles dans les domaines suivants :
- les études;
 - les aptitudes à la vie quotidienne;
 - les soins personnels;
 - les compétences domestiques;
 - la récréation et les loisirs;
 - les compétences parentales;
 - les compétences relatives à l'employabilité.
- 56.3.2 Démontrer comment enseigner des habiletés sociales dans les domaines suivants :
- la communication à l'aide de divers moyens, dont des appareils et la technologie;
 - la résolution de problèmes;
 - la gestion de conflits;
 - les habiletés d'adaptation;
 - les relations saines.
- 56.3.3 Démontrer comment enseigner la participation citoyenne et des habiletés en matière d'autonomie sociale en mettant l'accent sur les droits et les responsabilités.

Numéro : **S1757**

Sujet obligatoire : **RÉACTIONS EN CAS DE MAUVAIS TRAITEMENTS**

Durée : 30 heures au total Théorie : 25 heures Pratique : 5 heures

Préalable : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire comment appuyer les personnes ayant une déficience intellectuelle qui sont à risque de subir des mauvais traitements ou qui ont été touchés par de mauvais traitements, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et aux normes de pratique pertinentes.

Contenu :

- S1757.1 Formes de mauvais traitements
- S1757.2 Stratégies de prévention des mauvais traitements
- S1757.3 Exigences relatives à la déclaration des mauvais traitements
- S1757.4 Plans de soutien

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
70 %	10 %	20 %

S1757.1 Formes de mauvais traitements

Durée : 6 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire diverses formes de mauvais traitements et le concept de tolérance zéro.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

57.1.1 Reconnaître les formes et les indices de mauvais traitements :

- physique;
- affectifs;
- négligence;
- financiers;
- psychologiques;
- sexuels.

57.1.2 Décrire le concept de tolérance zéro à l'égard de toute forme de mauvais traitements.

S1757.2 Stratégies de prévention des mauvais traitements

Durée : 4 heures au total Théorie : 4 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire des stratégies de prévention des mauvais traitements.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 57.2.1 Décrire les mesures d'assurance de la qualité liées aux stratégies de prévention des mauvais traitements.
- 57.2.2 Décrire les stratégies de prévention des mauvais traitements :
 - la formation et le perfectionnement du personnel;
 - l'éducation et la planification à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle;
 - les politiques et les procédures.
- 57.2.3 Décrire les éléments de la sexualité humaine, y compris les relations saines et la prévention des mauvais traitements.
- 57.2.4 Décrire les éléments d'un environnement physique et psychosocial sécuritaire.
- 57.2.5 Décrire comment effectuer des analyses périodiques des facteurs de risque de la sécurité du milieu.

S1757.3 Exigences relatives à la déclaration des mauvais traitements

Durée : 6 heures au total Théorie : 6 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les exigences relatives à la déclaration de tous les incidents de mauvais traitements à l'égard d'une personne ayant une déficience intellectuelle, conformément aux lois et aux politiques et procédures du lieu de travail.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 57.3.1 Décrire les mesures d'assurance de la qualité liées aux exigences en matière de déclaration des mauvais traitements.
- 57.3.2 Expliquer les éléments des politiques et procédures du lieu de travail liées aux exigences en matière de déclaration des mauvais traitements :
 - présumés;
 - soupçonnés;
 - observés.
- 57.3.3 Décrire le rôle de l'intervenante ou de l'intervenant en services de soutien à l'intégration concernant la déclaration des mauvais traitements présumés, soupçonnés ou observés.

S1757.4 Plans de soutien

Durée : 9 heures au total Théorie : 4 heures Pratique : 5 heures

Renvoi aux normes de formation : 6176.1, 6176.2, 6176.3, 6176.4, 6176.5

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'élaborer un plan de soutien, conformément aux lois, aux politiques et aux procédures, pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont été touchées par des mauvais traitements.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 57.4.1 Énumérer les éléments d'un plan de soutien.
- 57.4.2 Décrire les processus d'évaluation et de mise en œuvre du plan de soutien.
- 57.4.3 Résumer le processus de collaboration avec les membres de l'équipe interprofessionnelle pour déterminer les répercussions immédiates et à long terme des mauvais traitements.
- 57.4.4 Élaborer un plan de soutien pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont été touchées par des mauvais traitements, conformément aux lois, aux politiques et aux procédures.

Numéro : **S1758**

Sujet obligatoire : **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Durée : 180 heures au total Théorie : 140 heures Pratique : 40 heures

Préalable : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de favoriser la santé et le bien-être des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Contenu : S1758.1 Lois, règlements et politiques sur la santé, la sécurité et le bien-être en milieu de travail
S1758.2 Systèmes et maladies de l'organisme
S1758.3 Prestation de soins de santé
S1758.4 Amélioration de la santé et du bien-être
S1758.5 Deuil et perte non liée à un deuil

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
60 %	20 %	20 %

S1758.1 Lois, règlements et politiques sur la santé, la sécurité et le bien-être en milieu de travail

Durée : 48 heures au total Théorie : 33 heures Pratique : 15 heures

Renvoi aux normes de formation : 6172.2, 6172.3, 6172.4, 6172.5

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de démontrer une connaissance des dispositions législatives et réglementaires et des politiques du lieu de travail en vigueur et pertinentes liées à la santé et à la sécurité.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 58.1.1 Décrire les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et pertinentes liées à la santé et à la sécurité.
- 58.1.2 Décrire les exigences professionnelles relatives aux droits, à la dignité et à la vie privée de la personne ayant une déficience intellectuelle qui doivent être respectées en fournissant un soutien en matière de santé.
- 58.1.3 Décrire la responsabilité de l'intervenante ou de l'intervenant en services de soutien à l'intégration d'informer les personnes ayant une déficience intellectuelle au sujet des interventions médicales et des soins médicaux.
- 58.1.4 Démontrer des mesures liées à la santé et à la sécurité, comme :
- utiliser les précautions habituelles afin de prévenir et de contrôler les infections et les maladies;
 - prendre les précautions nécessaires pour éviter les accidents, les urgences et les incidents graves et réagir lorsqu'ils surviennent;
 - inspecter l'équipement avant son utilisation et conformément au calendrier d'entretien pour s'assurer qu'il est en bon état;
 - utiliser l'équipement d'une manière sécuritaire et appropriée afin d'assurer sa protection personnelle et celle des autres;
 - effectuer des analyses périodiques de la sécurité du milieu, conformément aux lois et aux politiques et procédures du lieu de travail;
 - avoir recours à des méthodes de levage et de transfert sécuritaires en utilisant des techniques et des appareils appropriés;
 - respecter les mesures de sécurité personnelle, y compris la sécurité-incendie.
- 58.1.5 Démontrer le processus relatif à la déclaration et à la documentation des accidents, des urgences et des incidents graves.

S1758.2 Systèmes et maladies de l'organisme

Durée : 50 heures au total Théorie : 50 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation : 6373.0, 6173.1, 6173.2

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les systèmes et maladies de l'organisme d'une personne ayant une déficience intellectuelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 58.2.1 Décrire la structure et le fonctionnement de base des systèmes de l'organisme.
- 58.2.2 Décrire la structure, le fonctionnement et l'interdépendance des systèmes de l'organisme.
- 58.2.3 Décrire comment la maladie influe sur la santé et le bien-être.
- 58.2.4 Décrire les maladies courantes touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle.

S1758.3 Prestation de soins de santé

Durée : 52 heures au total Théorie : 35 heures Pratique : 17 heures

Renvoi aux normes de formation : 6173.1, 6173.4, 6173.6, 6173.7, 6173.10, 6174.6

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de fournir des soins de santé dans le cadre du rôle d'une intervenante ou d'un intervenant en services de soutien à l'intégration, conformément aux dispositions législatives et aux politiques et procédures du lieu de travail.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 58.3.1 Décrire les responsabilités de l'intervenante ou de l'intervenant en services de soutien à l'intégration à l'égard de la prestation de soins de santé, incluant les limites de son rôle, conformément aux dispositions législatives et aux politiques et procédures du lieu de travail, notamment :
- la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*;
 - la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*;
 - la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui*;
 - la procuration;
 - les mesures d'assurance de la qualité;
 - les politiques et les procédures du lieu de travail.
- 58.3.2 Décrire les responsabilités de l'intervenante ou de l'intervenant en services de soutien à l'intégration en matière de promotion des soutiens et des ressources dans le domaine de la santé.
- 58.3.3 Décrire le processus de consultation et de collaboration avec les professionnels de la santé et les professionnels paramédicaux, dans le cadre de l'équipe interprofessionnelle, afin d'élaborer les plans et d'accéder aux services et aux soutiens dans le domaine de la santé.
- 58.3.4 Démontrer les éléments de la prestation de soins de santé dans le cadre du rôle de l'intervenante ou de l'intervenant en services de soutien à l'intégration, notamment :
- les habiletés en matière d'hygiène et de soins personnels;
 - l'évaluation des changements de l'état de santé;
 - l'évaluation des signes vitaux;
 - les changements de pansements simples;
 - l'application des traitements thermiques prescrits;
 - la consignation et la déclaration des préoccupations;
 - prise de mesures appropriées.

S1758.4 Amélioration de la santé et du bien-être

Durée : 20 heures au total Théorie : 12 heures Pratique : 8 heures

Renvoi aux normes de formation : 6173.2, 6173.4, 6173.9, 6173.11,

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'appliquer des stratégies visant à améliorer la santé et le bien-être durant toute la vie.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 58.4.1 Décrire des stratégies visant à améliorer la santé et le bien-être durant toute la vie, comprenant notamment :
- les facteurs biopsychosociaux et spirituels;
 - les avantages d'avoir un mode de vie sain et actif;
 - les services de santé communautaire;
 - les services destinés aux personnes âgées convenant aux personnes vieillissantes ayant une déficience intellectuelle.
- 58.4.2 Démontrer la capacité de planifier des menus équilibrés et de préparer les repas en conformité avec les lignes directrices courantes en matière d'alimentation, les traditions culturelles, les préférences personnelles ou selon ce qui est prescrit par un professionnel de la santé autorisé.

S1758.5 Deuil et perte non liée à un deuil

Durée : 10 heures au total Théorie : 10 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation : 6173.11

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire comment appuyer les personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont subi une perte.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 58.5.1 Définir un deuil et une perte non liée à un deuil.
- 58.5.2 Expliquer les étapes du deuil.
- 58.5.3 Identifier la prévalence et les sources de deuil ou de perte chez les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 58.5.4 Décrire les signes et les symptômes du deuil chez les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 58.5.5 Décrire les stratégies visant à appuyer les personnes ayant une déficience intellectuelle qui vivent un deuil ou une perte.

Numéro : **S1759**

Sujet obligatoire : **PHARMACOLOGIE**

Durée : 45 heures au total Théorie : 40 heures Pratique : 5 heures

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les méthodes sécuritaires d'administration des médicaments.

Contenu : S1759.1 Administration des médicaments
S1759.2 Auto-administration des médicaments

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
70 %	10 %	20 %

S1759.1 Administration des médicaments

Durée : 40 heures au total Théorie : 35 heures Pratique : 5 heures

Renvoi aux normes de formation : 6174.0, 6174.1, 6174.2, 6174.3, 6174.4, 6174.5

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de démontrer les méthodes sécuritaires d'administration des médicaments, conformément aux lois et aux politiques et procédures du lieu de travail.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 59.1.1 Décrire la législation gouvernementale, les règlements et les politiques et les procédures du lieu de travail en matière d'administration des médicaments.
- 59.1.2 Décrire les types et les effets des médicaments sur ordonnance et des médicaments en vente libre, notamment :
- les catégories de médicaments;
 - les méthodes d'administration;
 - les effets bénéfiques;
 - les effets secondaires;
 - les effets néfastes;
 - la toxicité.
- 59.1.3 Décrire les mesures appropriées qui peuvent être prises par rapport aux effets des médicaments sur ordonnance et des médicaments en vente libre.
- 59.1.4 Décrire le processus d'évaluation visant à déterminer l'état de santé d'une personne en lien avec l'administration des médicaments.
- 59.1.5 Démontrer les méthodes sécuritaires d'administration des médicaments, conformément aux règlements, aux politiques et aux normes professionnelles du lieu de travail, notamment :
- le traitement des médicaments prescrits;
 - la préparation;
 - le remplissage;
 - l'administration;
 - l'enregistrement;
 - l'entreposage;
 - la mise au rebut des médicaments, ainsi que des appareils et des articles médicaux.

S1759.2 Auto-administration des médicaments

Durée : 5 heures au total Théorie : 5 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation : 6174.7

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire le processus d'évaluation et d'enseignement de l'auto-administration des médicaments aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

59.2.1 Décrire les critères d'évaluation de l'habileté des personnes ayant une déficience intellectuelle à s'auto-administrer des médicaments.

59.2.2 Décrire les stratégies d'enseignement de l'auto-administration de médicaments.

Numéro : **S1760**

Sujet obligatoire : **DIAGNOSTICS MIXTES**

Durée : 45 heures au total Théorie : 30 heures Pratique : 15 heures

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de favoriser la santé mentale et le bien-être des personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont reçu un diagnostic mixte.

Contenu : S1760.1 Troubles de santé mentale
S1760.2 Prévalence et prédisposition
S1760.3 Stratégies de soutien

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
50 %	30 %	20 %

S1760.1 Troubles de santé mentale

Durée : 10 heures au total Théorie : 10 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation : 6173.9

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire l'étiologie et la classification des troubles de santé mentale et des diagnostics mixtes.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 60.1.1 Définir l'expression « diagnostic mixte ».
- 60.1.2 Décrire l'historique des services de diagnostics mixtes.
- 60.1.3 Décrire la classification des troubles de santé mentale, notamment :
 - les signes et les symptômes chez les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 60.1.4 Décrire le modèle biopsychosocial de la maladie.

S1760.2 Prévalence et prédisposition

Durée : 12 heures au total Théorie : 7 heures Pratique : 5 heures

Renvoi aux normes de formation : 6173.9

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les facteurs de prévalence et de prédisposition liés aux diagnostics mixtes.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

60.2.1 Indiquer le taux de prévalence des diagnostics mixtes.

60.2.2 Définir la prédisposition.

60.2.3 Utiliser le modèle biopsychosocial de la maladie mentale pour expliquer la probabilité accrue que les personnes ayant une déficience intellectuelle soient atteintes d'une maladie mentale, notamment :

- les facteurs biologiques;
- les facteurs psychologiques;
- les facteurs sociaux;
- les crises psychosociales.

S1760.3 Stratégies de soutien

Durée : 23 heures au total Théorie : 13 heures Pratique : 10 heures

Renvoi aux normes de formation : 6173.9

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les stratégies de soutien des personnes qui ont reçu un diagnostic mixte.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 60.3.1 Démontrer des habiletés à observer et à surveiller l'évolution de la santé mentale et à consigner des renseignements à ce sujet.
- 60.3.2 Appliquer le processus d'une évaluation biopsychosociale d'une personne qui a reçu un diagnostic mixte.
- 60.3.3 Décrire le rôle de l'intervenante ou de l'intervenant en services de soutien à l'intégration au sein de l'équipe interprofessionnelle qui soutient une personne qui a reçu un diagnostic mixte.
- 60.3.4 Identifier des stratégies visant à favoriser le bien-être des personnes qui ont reçu un diagnostic mixte.
- 60.3.5 Décrire le processus d'adaptation des techniques de relation d'aide lorsqu'il s'agit de travailler avec une personne qui a reçu un diagnostic mixte.
- 60.3.6 Identifier les problèmes systémiques qui nuisent à la prestation intersectorielle de services aux personnes qui ont reçu un diagnostic mixte.
- 60.3.7 Décrire des stratégies d'intervention visant à résoudre les problèmes systémiques qui nuisent à la prestation de services aux personnes qui ont reçu un diagnostic mixte.

Numéro : **S1761**

Sujet obligatoire : **INTÉGRATION SOCIALE**

Durée : 45 heures au total Théorie : 40 heures Pratique : 5 heures

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire des stratégies favorisant le développement de collectivités inclusives.

Contenu : S1761.1 Justice sociale et changement social
S1761.2 Stratégies visant à accroître la capacité communautaire
S1761.3 Relations

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
70 %	10 %	20 %

S1761.1 Justice sociale et changement social

Durée : 16 heures au total Théorie : 16 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation : 6177.5

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire des stratégies favorisant la justice sociale et le changement social.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 61.1.1 Définir la justice sociale et le changement social.
- 61.1.2 Énumérer les obstacles à la justice sociale par rapport aux aspects suivants :
 - la race;
 - le sexe;
 - l'orientation sexuelle;
 - l'âge;
 - la classe sociale;
 - les habiletés;
 - la culture;
 - la religion.
- 61.1.3 Décrire les obstacles rencontrés par les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles.
- 61.1.4 Identifier des modèles de changement social.
- 61.1.5 Décrire des stratégies visant à atténuer les obstacles à la réalisation des objectifs personnels des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 61.1.6 Décrire des comportements et des attitudes qui favorisent la justice sociale et le changement social.

S1761.2 Stratégies visant à accroître la capacité communautaire

Durée : 15 heures au total Théorie : 15 heures Pratique : 0 heure

Renvoi aux normes de formation : 6178.4

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire des stratégies visant à renforcer la capacité d'une collectivité à accueillir et à intégrer les personnes ayant une déficience intellectuelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

61.2.1 Décrire des stratégies visant à renforcer la capacité d'une collectivité à accueillir et à intégrer les personnes ayant une déficience intellectuelle, notamment :

- les soutiens naturels;
- les réseaux de soutien;
- l'intégration et la participation;
- la citoyenneté à part entière;
- l'établissement de consensus et les solutions négociées.

61.2.2 Identifier les possibilités d'intégration sociale.

S1761.3 Relations

Durée : 14 heures au total Théorie : 9 heures Pratique : 5 heures

Renvoi aux normes de formation : 6178.1, 6178.2, 6178.3, 6178.4, 6178.5

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire des stratégies visant à aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à établir et à maintenir des relations réciproques.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

61.3.1 Identifier la gamme des relations réciproques avec :

- la famille;
- les amis;
- les autres personnes significatives;
- les animaux de compagnie;
- les membres de la collectivité;
- les professionnels;
- les personnes du milieu de la formation;
- les personnes du milieu des loisirs.

61.3.2 Décrire l'importance des relations réciproques dans la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle.

61.3.3 Décrire l'importance des relations familiales dans la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle.

61.3.4 Décrire les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle de refuser de révéler leur état et de protéger leur vie privée.

61.3.5 Décrire des stratégies visant à aider les personnes à établir et à maintenir des relations réciproques.

Numéro : **S1762**

Sujet obligatoire : **PROFESSIONNALISME**

Durée : 120 heures au total Théorie : 60 heures Pratique : 60 heures

Préalables : S1751

Résultats généraux d'apprentissage du sujet obligatoire :

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'élaborer des stratégies et des plans menant à un meilleur rendement au travail et assurant une autogestion professionnelle.

Contenu : S1762.1 Valeurs professionnelles et éthiques
S1762.2 Habiletés en communications interpersonnelles
S1762.3 Perfectionnement professionnel continu
S1762.4 Autogestion professionnelle

Évaluation et tests : Travaux ayant trait à la théorie et à la pratique pertinente
Au moins un examen de mi-session par session
Examen final à la fin de la session
Tests périodiques

Répartition des points :

Examen théorique	Examen pratique	Évaluation finale
40 %	40 %	20 %

S1762.1 Valeurs professionnelles et éthiques

Durée : 20 heures au total Théorie : 15 heures Pratique : 5 heures

Renvoi aux normes de formation : 6179.1, 6179.2, 6179.3, 6179.4

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire les valeurs professionnelles et le code d'éthique en milieu de travail de l'intervenante ou l'intervenant en services de soutien à l'intégration.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 62.1.1 Décrire les normes de pratique de l'intervenante ou l'intervenant en services de soutien à l'intégration.
- 62.1.2 Décrire les valeurs, l'éthique et le champ de pratique.
- 62.1.3 Analyser ses valeurs personnelles et professionnelles.
- 62.1.4 Reconnaître la pertinence des compétences essentielles contenues dans la Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin d'occuper un emploi et de favoriser son perfectionnement professionnel dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 62.1.5 Décrire les compétences clés de la Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 62.1.6 Identifier la mission, les principes, les valeurs, les objectifs, les politiques et les procédures du lieu de travail.
- 62.1.7 Décrire la correspondance entre les valeurs organisationnelles et professionnelles.

S1762.2 Habiletés en communications interpersonnelles

Durée : 50 heures au total Théorie : 25 heures Pratique : 25 heures

Renvoi aux normes de formation :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable d'utiliser des habiletés appropriées en communication et en relation d'aide dans le cadre de son rôle d'intervenante ou d'intervenant en services de soutien à l'intégration en milieu de travail.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 62.2.1 Communiquer à l'aide de méthodes particulières à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle et le secteur des services de soutien à l'intégration. Il s'agit de méthodes :
- électroniques;
 - orales;
 - écrites;
 - non verbales.
- 62.2.2 Décrire des stratégies visant à établir des relations avec les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- 62.2.3 Démontrer des stratégies de communication et des techniques de relation d'aide appropriées en fonction des aspects suivants :
- de la foi;
 - de la culture;
 - de la langue;
 - des préférences et des besoins personnels.
- 62.2.4 Démontrer les compétences professionnelles requises en communication pour faire partie d'une équipe interdisciplinaire.

S1762.3 Perfectionnement professionnel continu

Durée : 30 heures au total Théorie : 10 heures Pratique : 20 heures

Renvoi aux normes de formation : 6179.8

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire l'importance du perfectionnement professionnel continu.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 62.3.1 Définir l'expression « pratique fondée sur des données probantes ».
- 62.3.2 Décrire les pratiques actuelles fondées sur des données probantes.
- 62.3.3 Démontrer des compétences en recherche par rapport aux pratiques fondées sur des données probantes.
- 62.3.4 Expliquer l'importance du perfectionnement professionnel continu.
- 62.3.5 Préparer un dossier professionnel afin de faire valoir ses propres compétences et capacités aux fins d'emploi.
- 62.3.6 Effectuer des auto-évaluations routinières de ses compétences comportementales, ses connaissances et ses habiletés techniques, afin d'élaborer son propre plan de perfectionnement professionnel.
- 62.3.7 Réagir de façon professionnelle aux commentaires et à la supervision.
- 62.3.8 Identifier des stratégies, des ressources et des pratiques fondées sur des données probantes afin de favoriser le perfectionnement professionnel fondé sur les commentaires et la supervision.
- 62.3.9 Décrire les compétences entrepreneuriales nécessaires comme travailleuse ou un travailleur indépendant.

S1762.4 Autogestion professionnelle

Durée : 20 heures au total Théorie : 10 heures Pratique : 10 heures

Renvoi aux normes de formation : 6179.1, 6179.6

RÉSULTATS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, l'apprentie ou l'apprenti est capable de décrire des stratégies d'autogestion en matière de santé par rapport à sa vie professionnelle.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET CONTENU

- 62.4.1 Reconnaître les indicateurs de son propre stress, de la fatigue et de la maladie, y compris :
- l'épuisement en matière de deuil;
 - l'usure de compassion;
 - le traumatisme transmis par personne interposée.
- 62.4.2 Décrire les éléments d'un plan d'autogestion en matière de santé, notamment :
- les objectifs;
 - les stratégies;
 - les mesures;
 - les ressources;
 - les soutiens;
 - l'évaluation.
- 62.4.3 Élaborer un plan d'autogestion en matière de santé par rapport à sa vie professionnelle.

Résumé du matériel recommandé

Matériel de soins de santé et de pharmacologie de laboratoire

Matériel de soins de santé, comme des glucomètres, un tensiomètre artériel, un appareil de surveillance TPR (température, pouls, respiration), de l'équipement d'oxygène

Appareils de levage, chaises

Simulateurs de soins de santé (pour bébés et adultes)

Trousses sensorielles

Modèles anatomiques

Trousses anticonceptionnelles et d'autres outils pédagogiques de la sexualité

Aides pédagogiques et outils adaptables

Vaisselle et ustensiles adaptés

Minuteries visuelles

Outils et logiciels de suppléance à la communication

Appareils électroniques appropriés

Équipement de laboratoire de communication et de counseling, y compris du matériel d'enregistrement vidéo

Laboratoire d'informatique

Outils et logiciels d'accessibilité

Tapis de sol pour la prévention des crises et l'intervention en cas de crises

Documents imprimés particuliers utilisés dans le cadre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Vidéos

GLOSSAIRE

1. Reddition de comptes	La personne ou l'organisme est responsable de ses gestes et en répond devant d'autres parties désignées afin de s'acquitter de ses obligations. La reddition de comptes comprend également la notion de responsabilité en vertu de laquelle la partie responsable peut être légalement pénalisée pour un manquement en matière de reddition de comptes.
2. Mode de vie actif	Un mode de vie dans lequel la personne est engagée dans des activités qui favorisent la santé et qui sont de son choix.
3. Autonomie sociale	La prise de mesures visant à aider les gens à dire ce qu'ils veulent, à faire valoir leurs droits, à défendre leurs intérêts et à obtenir des services. (National Lead for Advocacy, Valuing People Now, 2009).
4. Meilleure pratique	Une méthode ou une technique qui a constamment démontré par la recherche et l'expérience qu'elle est supérieure aux autres méthodes ou techniques.
5. Biopsychosocial	Une approche systémique intégrée en matière de comportement humain et de maladie qui stipule que chaque système touche tous les autres systèmes et est touché par ceux-ci. Tous les aspects de la personne, c'est-à-dire les aspects biologiques, psychologiques et sociaux, contribuent à la maladie.
6. Usure de compassion	Un état dans lequel les personnes soignantes éprouvent une diminution de la compassion au fil du temps en raison de l'exposition répétée au stress, ce qui se traduit par de l'anxiété, du désespoir, une diminution du plaisir et des attitudes négatives envahissantes.
7. Compétent	Un degré de compétence qui intègre les concepts de connaissances, de compétences et d'expérience.
8. Conduite	Ce terme signifie mener à bien une procédure ou se comporter, comme dans l'expression se comporter d'une manière professionnelle.
9. Compétences essentielles	Les caractéristiques personnelles et les comportements d'une personne qui sont des facteurs importants permettant de prédire un rendement exceptionnel dans le cadre d'un emploi au sein d'une organisation particulière (Hay Group, 2009). Des compétences essentielles ont été établies par le MSSC et la stratégie RH DS : http://www.ontariodevelopmentalservices.ca/ds-hr-strategies
10. Counseling	Un processus de communication de nature professionnelle avec une personne afin de l'aider à prendre conscience des problèmes, à prendre des décisions et à atteindre ses objectifs.
11. Culturel	Un aspect qui se rapporte à la langue, aux croyances, aux valeurs, aux normes et aux comportements communs des membres d'un groupe donné.

12. Compétences	Les caractéristiques sous-jacentes d'une personne qui lui permettent de donner un rendement supérieur dans un emploi, un rôle ou une situation (Hay Group, 2003).
13. Code d'éthique des intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration	Un ensemble de directives écrites qui décrivent les valeurs et les normes éthiques qui guident le travail des intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration. Voir l'Ontario Association on Developmental Disabilities, 2011
14. Diagnostic mixte	La coexistence d'une déficience intellectuelle et d'un trouble de santé mentale (qui peut avoir été diagnostiqué ou non).
15. Éthique	L'obligation de se conformer à un ensemble de principes ou de normes, etc.
16. Pratiques fondées sur des données probantes	Les pratiques et les stratégies utilisées qui ont été jugées éthiques et efficaces à la suite d'une recherche.
17. Citoyenneté à part entière	Une situation dans laquelle les personnes ayant une déficience intellectuelle et d'autres handicaps ont le droit d'être traitées avec respect et de participer pleinement à la société (canadienne) (Developmental Disabilities in Ontario, p 71).
18. Habiletés fonctionnelles	Des compétences qui peuvent être utilisées tous les jours. Également appelées aptitudes à la vie quotidienne.
19. Inclusion	La pratique de valoriser, d'accepter, de respecter et de favoriser la participation des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur offrir l'égalité des chances.
20. Collectivité inclusive	Une collectivité qui intègre tous les citoyens en tant que membres actifs et à part entière.
21. Intégration	L'inclusion des personnes ayant une déficience intellectuelle au sein de la société en général.
22. Interprofessionnel	Un groupe de personnes et de professionnels de diverses disciplines qui travaillent ensemble afin de mettre en commun leurs connaissances et leurs ressources pour soutenir une personne ayant une déficience intellectuelle.
23. Apprentissage continu	L'engagement dans des expériences formelles et informelles qui permettent d'acquérir des connaissances et des compétences, conduisant à un rendement optimal dans le milieu de travail.
24. Soutien naturel	Des relations de soutien non rémunérées avec des membres la famille, des pairs et d'autres membres de la collectivité.
25. Perte non liée à un deuil	Une gamme de réactions, comme un choc, la colère, la peur, la tristesse et la dépression, à la suite d'importants événements négatifs de la vie, comme l'apparition d'une maladie chronique, de la démence, le départ d'un colocataire, etc.

26.	Centré sur la personne	Un processus de prestation de services par lequel une personne ayant un handicap façonne ses propres soutiens en fonction de ses propres besoins, rêves et souhaits.
27.	Déséquilibre des pouvoirs	Une situation dans laquelle les intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration ont plus de pouvoir dans le cadre d'une relation avec les personnes qu'ils aident, ce qui entraîne une situation injuste.
28.	Professionnel	Une personne qui possède des connaissances particulières ou une formation dans un domaine particulier, qui est rémunérée et de laquelle on s'attend à ce qu'elle agisse d'une manière spécifique.
29.	Environnement psychosocial	La relation entre le développement psychologique d'une personne et son interaction dans un environnement social.
30.	Champ de pratique	Une description technique des activités de l'intervenante ou de l'intervenant en services de soutien à l'intégration, y compris des limites professionnelles déterminées par la loi.
31.	Autonomie sociale personnelle	La pratique d'aider et d'habiliter les personnes ayant une déficience intellectuelle à agir en leur propre nom.
32.	Autodétermination	Le droit à décider de sa propre ligne de conduite sans contrainte. Autres expressions équivalentes : plein gré, libre arbitre.
33.	Justice sociale	Une situation au sein d'une société où tous les citoyens jouissent des mêmes droits économiques, politiques et sociaux et des mêmes possibilités.
34.	Normes de pratique	Un cadre de principes qui décrit les connaissances, les compétences, les valeurs et la vision du professionnalisme qui guident les pratiques quotidiennes des intervenantes et intervenants en services de soutien à l'intégration. http://www.oadd.org/docs/DSW_Standards_of_Practice_June_2011.doc
35.	Traitement thermique	L'application d'agents de traitement thermique afin de traiter une maladie, soulager la douleur ou aider au rétablissement.
36.	Compétences clés	Les caractéristiques que tout titulaire d'un poste devrait posséder afin de s'acquitter de ses tâches efficacement à un niveau moyen de compétence. Un certain nombre de compétences clés ont été définies par le MSSC et la stratégie RH SD : http://www.ontariodevelopmentalservices.ca/fr/strategie-rh-sd